



# DÉLIBÉRATION

## Conseil académique

Séance du 12 octobre 2021

Délibération  
n°198-2021  
Point 1

### Point 1 de l'ordre du jour

Expérimentation d'une nouvelle modalité de vote – utilisation de boîtiers électroniques – adaptation du règlement intérieur pour prévoir cette modalité

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé aux membres du Conseil académique d'expérimenter une nouvelle modalité de vote.

Le Conseil académique plénier ne disposant pas d'un règlement intérieur, il est sollicité l'avis de ses membres pour permettre l'utilisation de boîtiers électroniques.

Il est donc proposé que le vote public puisse également être exprimé par le biais d'un boîtier électronique. Au cas où l'anonymat est requis, l'option idoine du logiciel permettant le recours au vote électronique est utilisée.

Pour information, un règlement intérieur modifié et commun aux différentes instances a été soumis à la Commission règlements et statuts du 30 septembre 2021.

Ledit texte sera soumis aux différentes instances de l'établissement.

#### Délibération :

Le Conseil académique de l'Université de Strasbourg autorise l'expérimentation d'une nouvelle modalité de vote et l'utilisation de boîtiers électroniques lors de ses séances.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	80
Nombre de votants	58
Nombre de voix pour	43
Nombre de voix contre	10
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	2

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil académique et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 octobre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT